

Intervention parlementaire

N° de l'intervention: 218-2014
Type d'intervention: Interpellation
Motion ayant valeur de directive: ☐
N° d'affaire: 2014.RRGR.1136

Déposée le: 17.11.2014

Motion de groupe: Non
Motion de commission: Non
Déposée par: Schindler (Bern, PS) (porte-parole)

Cosignataires: 0

Urgence demandée: Non
Urgence accordée:

N° d'ACE: du
Direction:
Classification: —
Proposition du
Conseil-exécutif:



L'Assurance immobilière pousse les loyers à la hausse dans le quartier de la Lorraine

A la Lorraine, les prix des appartements explosent. A l'achat, un appartement peut coûter jusqu'à 10 000 francs au mètre carré. Les habitants et habitantes du quartier sont inquiets de cette évolution et résistent dès qu'ils le peuvent.

L'Assurance immobilière Berne (AIB) contribue elle aussi à cette spéculation. En automne 2012, elle a fait l'acquisition d'un immeuble à la Nordweg et l'a complètement rénové. On connaît désormais le montant des loyers : des 3,5 pièces à partir de 2490 francs sans les charges et un 5,5 pièces à 4590 francs sans les charges. Le tout très sélect, comme on peut le voir dans la documentation de la régie.

Le Conseil-exécutif est prié de répondre aux questions suivantes :

1. L'Assurance immobilière Berne, qui appartient au canton de Berne, a-t-elle pour mission de participer activement à la surenchère des prix des terrains et des logements ? Avec ces

loyers, on atteint de nouveaux records qui poussent également vers le haut les loyers habituellement constatés dans le quartier de la Lorraine.

2. Le Conseil-exécutif a-t-il donné de tels mandats à l'AIB ?
3. Que pense faire le Conseil-exécutif afin que les agissements d'une institution publique comme l'AIB ne pèsent pas sur les loyers et l'évolution d'un quartier ?